

# Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...

Autor(en): **Heller, Daniel**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **140 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Sommaire**

RMS/Mars 1995

**Editorial**Armée 95: le niveau  
d'instruction va baisser... 3**Entretien...**Avec le roi de Roumanie  
D. Ottiger Dumitrescu 6**Prospective**L'appréciation  
de la situation politico-  
stratégique (2)  
Col EMG L. F. Carrel 12**Armées étrangères**Autriche: évolution de la  
politique de défense (2) 19**RMS-Défense**

Vaud I-IV

**Armée 95**Opportunité de notre  
système de milice (2)  
Lt Alexandre Mossu 25Exercice opératif  
en novembre 1944  
Colonel Hervé de Weck 31**Protection civile**Aspects juridiques  
de la réforme 95  
Lt-col H. Heinzmann 37**Armement**La jeep des airs,  
le «Pilatus PC-6»  
P. Lubin 40**Compte rendu**Un traité de discipline  
militaire  
Colonel Hervé de Weck 42Crimes contre l'humanité  
Ph. Debertrand 44**Revue des revues**

F. Masson 45

# Armée 95 : le niveau d'instruction va baisser...

**Ces critiques concernant le concept «Instruction 95», formulées par le capitaine EMG Daniel Heller au mois de mai 1994, gardent toute leur valeur aujourd'hui. Les officiers qui soulignent les lacunes du concept «Armée 95» ne manquent pas de loyauté ni de discipline, ils ne remettent pas en cause la réforme indispensable de notre armée, ils mettent seulement en évidence des faiblesses qu'il convient de corriger dans les plus brefs délais.**

(...) il apparaît irréaliste (...) d'imaginer que la professionnalisation de l'instruction (...), avec installations permanentes tenant compte des normes de performances standardisées, soit concrétisée comme prévu. L'argent nécessaire ne sera guère disponible, le personnel d'exploitation fait durablement défaut et ne parlons pas des installations dont aucune ne sera construite en 1995. (...)

On peut craindre, dans le système bisannuel, que la motivation pour le service en souffre, notamment celle des cadres en charge de l'instruction et contraints à chaque fois de recommencer à la base. Cela portera atteinte à la crédibilité qui, selon les enquêtes, révèle de grandes lacunes. Nombreux sont ceux qui comprennent sans difficulté le sens de ce que l'armée et chaque soldat devraient accomplir; les mêmes doutent toutefois que l'instrument soit adapté aux exigences en cas de conflit et émettent des doutes quant à leurs propres aptitudes acquises en cours de forma-

tion. Un des pires sentiments qui puisse atteindre une armée de milice est bien celui, du conducteur de blindé au commandant d'unité, de ne pas être formé suffisamment à la maîtrise de la mission confiée.

La rigidité des diminutions des temps de formation est aussi en cause. Pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la durée des périodes d'instruction était variable selon les armes, ce qui a démontré la validité d'une telle mesure. Des enquêtes dans des écoles de recrues de blindés ont confirmé que l'on était pleinement disposé individuellement à accomplir des périodes plus longues de service, notamment en étant conscient d'appartenir à une «troupe d'élite».

Un grand danger résulte aussi de la jurisprudence extrêmement large admise par les autorités administratives dans le domaine des dispenses. Aujourd'hui déjà, l'arrangement de vacances, choisi volontairement par le soldat, prime la règle voulant que l'on ac-

complisse son cours de répétition avec son unité. Les effectifs sont catastrophiques pendant de tels cours; il n'est pas rare que des unités doivent fusionner afin d'être à même d'accomplir valablement des exercices. (...) Si, en introduisant Armée 95, on n'introduit pas en parallèle un régime strict lorsque le rythme bisannuel sera en vigueur, les conditions deviendront intenable, l'affaiblissement de l'esprit de corps aidant.

Le rythme bisannuel entraîne, par une instruction de moindre qualité, une régression des capacités de l'armée. On peut justifier cela momentanément par les délais plus longs en cas d'alarme, comparativement à ceux qu'exigeait l'époque

de la guerre froide. Pourtant un certain risque subsiste qui en découle.

D'éminents spécialistes considèrent que le rythme bisannuel des cours pourrait, à la longue, porter un coup mortel au système de milice; celui-ci comporte néanmoins aussi des interrogations qui lui sont propres. C'est ainsi que la sélection de candidats aptes à l'exercice du commandement (...) deviendra sensiblement plus délicate lorsque les cours de répétition ne se dérouleront que tous les deux ans. Les cours tactiques-techniques de cinq jours, placés entre deux cours de répétition, n'y changent rien. De ce fait, le nombre des appréciations superficielles et erronées

augmentera. Celui qui a quelque expérience dans la qualification de subordonnés éprouve un malaise dans cette perspective. Aucune armée ne peut se permettre un nombre élevé de mauvais choix s'agissant de postes à repourvoir.

La réduction du nombre de fonctions de commandement disponibles renforce la concurrence entre officiers de milice et officiers instructeurs; elle introduit une pénurie d'offre qui agit à son tour sur un recul de l'attrait stimulant pour la milice, c'est-à-dire une carrière dans les fonctions de commandement<sup>1</sup>.

**Capitaine EMG  
Daniel Heller**

<sup>1</sup> Ces réflexions ont paru sous le titre «Armée 95: une bonne réponse à de nombreuses questions?» dans Armée 95. Bienne, Libertas, 1994. 96 pp.